



REGLEMENT SAISON 2026

Tout pêcheur devra obligatoirement posséder une carte de pêche à l'année ou à la journée (la carte est personnelle) de l'étang communal de Fontenay sur Loing. Cette carte vous donne le droit de pêcher une demie- heure avant le lever du soleil et une demie- heure après le coucher du soleil, avec 3 cannes (soit 1 canne à coup et 2 lancers). Les pêches à l'anglaise et à la bolognaise sont autorisées.

REGLEMENTATION DE LA PECHE A LA CARPE

- No kill exclusivement**
- Les poissons devront être remis à l'eau dans les meilleurs conditions**
- Tapis de réception OBLIGATOIRE**

EN BATTERIE COMME AU FEEDER

- Ne sont autorisés que 2 lancers maximum**
- *ATTENTION POUR CE QUI EST DES MONTAGES***
- Bas de lignes UNIQUEMENT EN NYLON avec un diamètre MAXIMUM DE 30/100e**
- Hameçons UNIQUEMENT SIMPLES N°8 MAX et SANS ARDILLONS (MICRO ARDILLONS TOLERES)**

Etant donné la superficie de l'étang et dans un souci de sécurité, en batterie comme au feeder, ne sont autorisées UNIQUEMENT que DES OLIVES DE 30 G MAX Toutes les tresses pour les bas de lignes sont STRICTEMENT INTERDITES A TOUT MOMENT, DES CONTROLES REGULIERS POURRONT ETRE EFFECTUES La pêche est interdite aux leurres, mort-manié, cuillère, de nuit et pendant la fermeture de l'étang.

Les cannes devront être à portée de main et non dispersées, ni gêner les autres pêcheurs. Tous les pêcheurs se muniront de matériel adapté à leurs prises (épuisette, tapis de réception...). BATEAU AMORCEUR INTERDIT.

Prises limitées à 2 carnassiers (brochets et/ou sandres) par journée de pêche et par pêcheur. TAILLE REGLEMENTAIRE: brochet-60cm/sandres-50cm.

Tout blackbass, amour blanc et carpe pêché devra OBLIGATOIREMENT être remis à l'eau (NO KILL). Pour la gestion de l'éco-système de l'étang, il est interdit de remettre à l'eau silure, poisson-chat et perche arc en ciel.

Durant la période estivale, il est STRICTEMENT INTERDIT de remettre des poissons extérieurs à l'étang (CAUSE BACTERIES).

Les chiens seront tolérés en laisse de 2 mètres maximum, afin de laisser les visiteurs et les pêcheurs libres de leurs mouvements. Les propriétaires d'animaux devront se munir de sacs afin de ne pas laisser les excréments de leur animal ainsi que leurs déchets personnels. Veuillez respecter le lieu de pêche et la nature. La pêche pourra être fermée pour raisons diverses : alevinage, niveau d'eau trop bas, nettoyage, manifestation...

LE NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT CONSTITUE UNE FAUTE GRAVE QUI ENTRAINERA L'EXCLUSION IMMEDIATE ET SANS REMBOURSEMENT DE LA CARTE.

TARIFS DES CARTES DE PECHE

Pendant le premier mois d'ouverture, il ne sera délivré UNIQUEMENT que des cartes à l'année. Seules les personnes de Fontenay sur Loing devront justifier de leur domiciliation pour obtenir le tarif habitant.

CARTES A L'ANNEE

30€ POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

37€ POUR LES HABITANTS EXTERIEURS

15€ POUR LES +80 ANS

GRATUIT POUR LES FEMMES POUR UNIQUEMENT 1 CANNE A COUP ET AVEC DELIVRANCE D'UNE CARTE DE GRATUITE

16€ POUR LES 13/18 ANS POUR UNIQUEMENT 1 LANCER OU 1 CANNE A COUP

CARTE A LA JOURNEE 7€

****UN EXEMPLAIRE DU PRESENT REGLEMENT SERA DELIVRE EN MEME TEMPS QUE CHAQUE CARTE. CE QUI EQUIVAUT A SIGNATURE D'ACCEPTATION.**

La présidente

Nathalie COLIN

Contact : sdpfontenay45@gmail.com